

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2021_10_003

Membres en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf octobre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS :

Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Jacques BOULONNE, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Arnaud RICOU, Monsieur Christophe GUINOT, Madame Annie CAVIER, Monsieur Michel BELIE, Monsieur Guy MISPOULET, Madame Gaeligue JOS, Monsieur Philippe CASTANET, Monsieur Guy GIMEL, Monsieur Alain LALBIAT

Représentés :

Monsieur Didier DELBREIL par Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Christian DAURAT par Monsieur Guy FLOIRAC

Excusées :

Gabrielle COLLIGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud RICOU

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Objet : Mode exploitation - D.S.P. - Mission Cabinet Conseil COGITE SAS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que les échéances des contrats de Délégation de Service Public (ex-SIAEP de la Région de Martel et ex-SIAEP de la Moyenne Vallée de la Dordogne) ont été



alignées par avenant sur celui de l'ex-SIAEP des Eaux du Doux ; ces contrats se terminent au 31/12/2022. Seul, celui de l'ex-SM du Blagour s'achèvera au 31/12/2023.

La procédure à venir a pour objectif de traiter du futur mode d'exploitation à l'échelle de ces quatre périmètres historiques et ce sous un seul contrat de D.S.P., si ce mode de gestion est retenu à l'issue de la phase dédiée à ce choix.

Dans ce cas, il conviendra de mener une procédure sécurisée pour le renouvellement des délégations de service public visant à obtenir la meilleure offre technico-économique pour la collectivité et les usagers. Certaines étapes de la procédure seront réalisées en interne.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de recourir au Cabinet Conseil COGITE SAS (ayant accompagné la création par fusion du SMECMVD) afin de :

- garantir la sécurité juridique,
- bénéficier d'une analyse comparative des modes de gestion des services, incluant une modélisation technico-économique permettant de faire le choix du mode de gestion en toute connaissance de cause, tant sur les domaines techniques que juridiques, organisationnels ou financiers,
- nous accompagner durant la mise en concurrence

La mission à confier à Cogite SAS comprend :

- une tranche ferme (bilan des contrats et analyse comparative des modes de gestion) pour un montant de 11 255 € H.T.
- option phase 3 - Assistance aux procédures pour un montant de 8 960 € H.T.

soit un montant global de 20 215 €. H.T.

Des options sont prévues en cas d'adhésion au SMECMVD des Communes de CRESENSAC-SARRAZAC et FLOIRAC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical :

- approuve la proposition de Monsieur le Président de recourir au Cabinet Conseil COGITE SAS selon les conditions énoncées,
- mandate et autorise Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publié le :



Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel